

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-eve-gendron4-cssmb-gouv-qc-ca](#)
<https://www.cadre21.org/membres/63653a9f0fa7aecf4c5a0178>

Date d'obtention : 2026-03-13 20:44:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important d'agir rapidement pour protéger les victimes tout en prenant le temps d'analyser la situation et de se concerter en équipe à chacune des étapes afin de s'assurer de faire les bonnes interventions. Je retiens aussi que nous ne sommes pas mandataire de la police et que s'il est décidé d'utiliser la trousse Sexto, il faut suivre les étapes mentionnées. Je retiens aussi qu'il faut d'abord rencontrer les victimes et les témoins et rencontrer les acteurs seulement en cas de besoin.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis en mesure d'offrir une meilleure prévention aux élèves et de leur expliquer les lois en lien avec l'utilisation des sextos et le partage des images. Lors d'une intervention, je ne rencontrerai pas nécessairement les acteurs si l'intention est considérée malveillante. J'aurai le souci de consulter mes collègues et de m'assurer que nos actions sont concertés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de tenir compte du contexte et de la situation pour évaluer chacun des cas de façon séparé et pour le bien-être des élèves. Aussi, en cas de dénonciation à la police ou à la DPJ, je vais m'assurer que les élèves concernés sont tous en sécurité en lien avec leur contexte familial.